

CARTE D'ACCES A L'ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET POUR LES RESIDENTS DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE (C.A.M.G.) - ANNEE 2019

► EN MAIRIE OU A L'HOTEL DE VILLE

VISUEL CARTE PLUS DE 12 ANS



Le résident se présente avec une photo d'identité et un justificatif de domicile récent.

La carte est délivrée à toute personne âgée de 3 ans et plus (gratuité pour les moins de 3 ans).

Après avoir établi la carte (nom & prénom + photo), la protection autocollante est rabattue sur le recto de la carte, garantissant ainsi une certaine inviolabilité.

La carte peut alors être remise au titulaire pour validation auprès de l'Ile de Loisirs. **LES CARTES DES ANNEES PRECEDENTES NE SONT PLUS VALABLES.**

► VALIDATION DE LA CARTE C.A.M.G. 2019

Lors de sa première venue, chaque résident présente sa carte d'accès aux services de l'Ile de Loisirs, seuls habilités à apposer le timbre C.A.M.G. dont le coût unitaire est de **5 € T.T.C.** :

› soit à l'Accueil lorsque l'entrée à l'Ile de Loisirs est libre;

› soit aux péages lorsque l'entrée à l'Ile de Loisirs est payante.

PAS D'ACHAT DE TIMBRE SANS CARTE !

Par la suite, chaque résident devra montrer sa carte à chacun de ses passages aux péages pour accéder à l'Ile de Loisirs sans coût supplémentaire et de façon illimitée sur toute la saison 2019.

CARTE SANS TIMBRE OU PAS DE CARTE (OUBLI, PERTE, VOL, ...) = PAIEMENT DU DROIT D'ENTREE !

VISUEL CARTE MOINS DE 12 ANS



Ile de Loisirs de Jablines-Annet

77450 JABLINES

Tél. 01 60 26 04 31 - www.jablines-annet.iledeloisirs.fr